



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 057

Le mercredi 19 avril 2023

Président : M. Kody Blois



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mercredi 19 avril 2023

• (1600)

[Français]

Le président (M. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 57^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Je vais commencer par quelques rappels. La réunion d'aujourd'hui se déroule selon une formule hybride. Les délibérations sont diffusées sur le site Web de la Chambre des communes.

[Traduction]

Chers collègues, je vais demander aux gens dans la salle de faire un peu moins de bruit, la réunion est commencée. Par respect pour les interprètes et votre cher président, je vous prierais de rester un peu plus silencieux, si vous le voulez bien.

[Français]

À titre d'information, la diffusion Web montrera toujours la personne qui parle plutôt que l'ensemble du Comité.

[Traduction]

Chers collègues, nous reprenons, conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 5 octobre 2022, notre étude de l'inflation du prix des aliments.

Je tiens à vous remercier tous d'être arrivés un peu plus tôt. Nous nous attendons à entendre le signal pour aller voter ce soir. J'en ai parlé à tout le monde, et lorsque le timbre va retentir à 17 h 30, pour être sûrs d'avoir le temps de finir d'entendre le deuxième groupe, nous allons continuer de siéger 15 minutes tout au plus, avec votre consentement, qui ne devrait tarder, m'a-t-on dit, alors je vous en remercie. Nous ferons tout en notre pouvoir pour entendre le deuxième groupe autant que possible. Nous irons ensuite voter, mais nous ne reviendrons pas dans la salle après. Une fois le vote terminé, ce sera fini.

Nous accueillons aujourd'hui Pierre Lynch, président de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Lynch.

[Traduction]

Du Conseil des consommateurs du Canada, nous accueillons Ken Whitehurst, qui en est le directeur général.

Du Global Institute for Food Security, nous entendrons Alanna Koch, présidente du conseil d'administration. Je crois savoir qu'il y a encore un petit problème avec Mme Koch, mais j'espère qu'elle pourra se joindre à nous.

Des Fabricants de produits alimentaires du Canada, nous accueillons Denise Allen, présidente et directrice générale.

Sur ce, nous allons nous plonger dans le vif du sujet. Je donnerai d'abord la parole à M. Lynch.

Vous avez jusqu'à cinq minutes. Je serai très strict sur le temps, malheureusement, parce que nous avons des contraintes aujourd'hui, mais vous aurez cinq minutes, et je vous donne la parole, monsieur.

[Français]

M. Pierre Lynch (président, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées): Merci.

Bonjour, monsieur le président, messieurs les vice-présidents et membres du Comité.

Je tiens d'abord à vous remercier de cette occasion de prendre la parole aujourd'hui pour vous parler d'inflation, et plus particulièrement des hausses de prix des aliments. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permets de présenter brièvement l'AQDR.

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées compte 30 000 membres répartis dans 37 sections locales partout au Québec. Nous nous sommes donné la mission de défendre les aînés, mais surtout de mettre en lumière les conditions de vie des personnes les plus vulnérables.

Puisqu'on ne peut pas discuter de l'inflation alimentaire et du contexte exceptionnel actuel sans parler de ceux et de celles pour qui ces hausses de prix représentent une part énorme du budget mensuel, mon intervention d'aujourd'hui vise à donner une voix aux aînés les plus vulnérables.

Au Canada, il existe deux principales prestations pour les aînés: la Sécurité de la vieillesse, qui est universelle, et le Supplément de revenu garanti, ou SRG, qui est attribué en fonction du revenu. On comprendra donc que les aînés qui touchent le SRG sont parmi les plus pauvres du pays. Or les seuils de faible revenu au Canada sont basés sur la mesure du panier de consommation, communément appelée la MPC.

Le gouvernement fixe donc les montants de la Sécurité de vieillesse et du SRG et les seuils de faible revenu en fonction de la MPC. Le problème des seuils de la MPC tient au fait qu'ils ne sont pas assez élevés pour vivre dignement. Les aînés doivent faire des choix très déchirants lorsqu'ils doivent faire face à la crise du logement, aux prix élevés des médicaments et aux aliments qui coûtent de plus en plus cher. Il faut, de plus, prendre en compte le fait que le panier de consommation typique des aînés vulnérables ne contient pas les mêmes choses que le panier standard. Par exemple, un indice des prix à la consommation, ou IPC, de 5,2 % en février 2023 ne suffira pas à compenser la hausse du prix des aliments de 10,6 %, soit le double. Cela représente une grosse partie du panier de consommation des aînés en situation de précarité. De plus, l'indexation des prestations n'est pas instantanée. Entre le moment de la hausse des prix et l'indexation, qui est faite tous les trois mois, l'appauvrissement est bien réel.

Nous tenons donc à sensibiliser le public et les grandes chaînes d'alimentation canadiennes. D'une part, appliquer des augmentations déraisonnables menant à des profits démesurés, c'est l'équivalent de prendre l'argent de la poche des aînés les plus vulnérables et de le concentrer dans certaines des plus grandes fortunes canadiennes. D'autre part, j'invite les membres du Comité à considérer dans leur analyse les effets disproportionnés de l'inflation des commodités de base, comme les aliments, et à remettre, du même coup, en question les indicateurs utilisés pour définir les seuils de faible revenu. L'IPC et la MPC ne nous permettent pas de définir des seuils de pauvreté acceptables, si nous souhaitons que nos aînés sortent de la pauvreté. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait développer un nouvel indicateur de revenu viable et revoir sa définition de la pauvreté pour que les prestations de vieillesse permettent à tous et à toutes de vivre dignement.

En conclusion, les problèmes de l'inflation alimentaire trouvent leur source dans les relations très complexes entre les producteurs, les transformateurs et les épiciers. Il est essentiel de considérer les problèmes de chaîne d'approvisionnement pour bien comprendre la problématique, mais il faut également se pencher sur les répercussions inévitables en aval, et réfléchir à des moyens pour mieux soutenir les aînés vulnérables.

D'ici là, espérons que les mieux nantis ayant un rôle à jouer dans la hausse des prix des aliments réalisent la précarité de leurs concitoyens et concitoyennes et fassent preuve d'un civisme et d'un sens des responsabilités renouvelés.

Je vous remercie de votre attention.

• (1605)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lynch.

Je donne maintenant la parole à M. Whitehurst.

[Traduction]

M. Ken Whitehurst (directeur général, Conseil des consommateurs du Canada): Bonjour. Je m'appelle Ken Whitehurst, et je suis directeur général du Conseil des consommateurs du Canada. Le Conseil est un organisme à but non lucratif qui cherche à améliorer le marché pour les consommateurs au Canada.

Merci pour votre invitation.

Les consommateurs au Canada éprouvent des difficultés. Ils sont préoccupés par les prix et l'approvisionnement en biens et en services. Ils se sentent manipulés par les entreprises et n'ont pas le sen-

timent d'être protégés par le gouvernement. Ils s'inquiètent des personnes moins fortunées qu'eux et des coûts cachés de la privation.

Le Conseil présentera un point de vue différent de ce que vous avez entendu jusqu'à présent. Nous ne visons pas à cerner les causes de l'inflation du prix des aliments. Nous allons plutôt examiner comment les gouvernements et les détaillants en alimentation peuvent utiliser la réglementation et d'autres mécanismes pour atténuer les répercussions de l'inflation temporaire du prix des aliments et comment se préparer pour l'avenir.

Les Canadiens sont maintenant beaucoup plus conscients des risques qui pèsent sur l'approvisionnement alimentaire à l'échelle mondiale, nationale et locale. Il faut améliorer la sécurité, la diversification et les capacités de production des sources alimentaires au pays.

Les consommateurs se sentent toujours manipulés lorsqu'ils font leurs achats. La réduflation, qui consiste à diminuer la quantité d'un produit dans l'emballage, mais sans en baisser le prix, est fréquente. Malheureusement, il y a quatre fois plus de chance que les consommateurs remarquent une augmentation du prix qu'une réduction de la taille de l'emballage. Cette façon de faire ébranle la confiance des gens dans les détaillants, les producteurs et le gouvernement.

Faites en sorte qu'il soit plus facile pour les Canadiens de faire des achats. Imposez des prix unitaires, comme le font d'autres grands pays. Le Québec est la seule province qui réglemente les prix unitaires. Adoptez ses règles à l'échelle nationale, améliorez-les et mettez-les en oeuvre. Prenez aussi en considération notre rapport intitulé *L'affichage du prix à l'unité de mesure: Est-il temps d'adopter une approche nationale?*

Le Conseil a remarqué que les mesures de protection des consommateurs n'étaient plus aussi bien mises en oeuvre. Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ne réalisent pratiquement plus d'inspections approfondies pour repérer les cas de fausse représentation et les remplacements. Les méthodes actuelles « fondées sur le risque » sont inadéquates. Les consommateurs ne peuvent pas constater par eux-mêmes l'altération des aliments; les poids déficitaires; les substitutions; les denrées alimentaires non inspectées; les origines mal indiquées; les aliments irradiés non approuvés; les coupes de viande mal indiquées; les aliments réemballés dont les dates d'emballage sont truquées. Je vous en prie, protégez les consommateurs lorsqu'ils ne peuvent le faire eux-mêmes, en particulier lorsque les prix montent en flèche.

Étant donné que chaque dollar est important, il faut garantir l'exactitude des prix à la caisse. Il y a plus de 20 ans, le Bureau de la concurrence et les détaillants ont lancé en collaboration le Code volontaire sur la lecture optique des prix. Les consommateurs sont censés être dédommagés en cas d'erreur. Le Code repose toutefois sur la vigilance des consommateurs, qui ne sont généralement même pas au courant de son existence. Le Code est fondé sur une idée irréaliste. On s'attend à ce qu'un consommateur, accompagné de jeunes enfants et avec un panier plein, vérifie si le prix indiqué par lecture optique est le même que le prix affiché. S'il remarque une différence, il doit alors en aviser le commis et le renseigner à ce sujet. Il peut même avoir à discuter avec le gérant du magasin. Le Conseil canadien du commerce de détail sert d'arbitre en cas de différend. Enfin, cette méthode ne garantit pas que le problème sera réglé. Nous demandons que le gouvernement surveille le Code.

Exigez que les organismes de réglementation soient avisés des incidents de « remplissage truqué ». Selon l'article 9 de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, il est interdit d'induire les consommateurs en erreur sur la quantité et la qualité du produit emballé. Santé Canada et le Bureau de la concurrence pourraient veiller ensemble à l'application de cet article.

Dans le cadre des consultations de Mesures Canada sur les mesures commerciales, le Conseil a indiqué qu'il fallait agir pour que les consommateurs en aient pour leur argent. Il a recommandé de renforcer les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'exactitude des quantités nettes indiquées sur les produits alimentaires emballés et les marchandises diverses. L'Agence canadienne d'inspection des aliments et le Bureau de la concurrence sont censés vérifier la quantité nette, respectivement, des produits alimentaires et des marchandises diverses. Aucun de ces organismes ne considère comme une priorité l'exactitude des poids et des mesures. Le Bureau de la concurrence n'a effectué aucune inspection de la quantité nette au cours des vingt dernières années. Les inspecteurs de Mesures Canada visitent les détaillants pour vérifier la précision de la balance. Ils pourraient aussi vérifier la quantité nette, les prix unitaires et l'exactitude des prix.

Dans un contexte d'insécurité alimentaire, il y a lieu de se demander qui au gouvernement fédéral représente les consommateurs lorsqu'il est question, par exemple, de l'inflation du prix des aliments, de la sécurité alimentaire ou encore de la sécurité et de la protection des consommateurs dans les discussions politiques. En 2019 et en 2020, le Conseil s'est senti encouragé lorsque le premier ministre a demandé à trois organismes fédéraux de créer un poste de protecteur des consommateurs du Canada chargé de superviser les plaintes dans les secteurs des transports, des télécommunications et des banques, qui sont sous réglementation fédérale. Le Conseil a appuyé cette mesure et recommandé que le protecteur défende les intérêts des consommateurs dans tous les secteurs. Les lettres récentes ne contiennent aucune mention de cette fonction. Toutefois, grâce à une demande d'accès à l'information, le Conseil a appris qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada proposait de l'élargir. Deux pétitions en ce sens signées par l'ensemble des provinces et des territoires ont été présentées à la Chambre des communes, mais on attend toujours la réponse du gouvernement.

• (1610)

Un protecteur des consommateurs représenterait une source d'expertise lorsque les comités de la Chambre recherchent des témoins experts. Le Conseil appuie la création d'un poste de protecteur fédéral indépendant ayant pour seule fonction de défendre les consommateurs, de soutenir leur voix par le biais de la société civile et de souligner la relation entre leurs besoins et les processus décisionnels au sein des agences gouvernementales.

On vous a dit que votre étude sur les sources de l'inflation du prix des aliments est complexe. Toutefois, les sept mesures que nous proposons constituent des moyens simples de montrer aux Canadiens que le Parlement les soutient lorsqu'ils font leurs achats. Merci.

Le président: Merci, monsieur Whitehurst.

Nous allons maintenant entendre Mme Allen, qui dispose d'un maximum de cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Denise Allen (présidente et directrice générale, Fabricants de produits alimentaires du Canada): Merci, monsieur le président.

Bon après-midi, monsieur le président et distingués membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître au nom des Fabricants de produits alimentaires du Canada pour discuter de l'importante question de l'inflation du prix des aliments et de ses effets au Canada.

Je suis Denise Allen, présidente-directrice générale des Fabricants de produits alimentaires du Canada. Nous sommes une association nationale représentant les petites et moyennes entreprises dont l'activité principale est la fabrication d'aliments et de boissons à valeur ajoutée. Je suis également membre du comité directeur de l'industrie mandaté de concevoir un projet de code de conduite pour le commerce de détail, ce qui constituera une première pour le Canada.

Notre association est fière de ses 30 ans d'histoire et de son mandat strict de défense des intérêts des propriétaires et des dirigeants d'entreprises agroalimentaires, ainsi que des investisseurs canadiens. Malgré les défis opérationnels et les vents économiques contraires auxquels nous sommes confrontés dans notre secteur, nous restons résolument déterminés à travailler en collaboration avec nos partenaires pour protéger l'approvisionnement alimentaire national du Canada, continuer de renforcer nos capacités et attirer les investissements.

L'industrie agroalimentaire du Canada est forte de plus de 8 000 installations de production, dont beaucoup sont les plus gros employeurs dans leur région rurale. Notre industrie emploie plus de 300 000 personnes au Canada, ce qui en fait le plus grand employeur du secteur manufacturier et un pan essentiel de l'économie canadienne. Les transformateurs de produits alimentaires sont le maillon clé de notre chaîne de valeur alimentaire nationale, ils sont les plus gros acheteurs de produits agricoles, puis leur ajoutent de la valeur pour les vendre ensuite au pays et à l'étranger.

Les transformateurs de produits alimentaires sont des ambassadeurs de la réputation d'innocuité et de qualité du Canada, qui inspire le respect partout dans le monde. À un moment où le monde continue de lutter contre le changement climatique et de se remettre de la pandémie de COVID, le tout sur fond de conflits armés, de changements démographiques, d'aide internationale au développement insuffisante, de retour au protectionnisme et aux politiques nationalistes et d'une économie mondiale plombée par une inflation galopante, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'augmentation du coût des denrées alimentaires qui en découle, on estime en toute vraisemblance qu'un être humain sur quatre vit de l'insécurité alimentaire actuellement.

L'insécurité alimentaire est l'un des principaux problèmes de notre époque, et elle est encore plus prononcée dans nos collectivités nordiques et éloignées. Nombre de ces facteurs s'observent partout dans le monde et sont exacerbés par la guerre en Ukraine. Les conflits géopolitiques et la persistance de ces facteurs se répercutent sur les prix de l'énergie et des engrais, ce qui contribue à des hausses de prix généralisées à tous les points de la chaîne de valeur alimentaire.

Outre les fortes augmentations des intrants de fabrication, les membres de notre association font état d'un fardeau financier alourdi par l'augmentation des taux d'intérêt et du service de la dette. Ces augmentations ont forcé beaucoup de petits acteurs à reporter des investissements prévus en matière d'innovation et d'automatisation, ce qui réduit d'autant leur capacité d'être concurrentiels.

En outre, notre environnement concurrentiel est fortement limité par des regroupements excessifs dans de nombreux secteurs. Je tiens à souligner que l'industrie alimentaire n'est pas la seule dans ce cas. Les consommateurs en subissent les conséquences involontaires notamment dans les secteurs de l'alimentation, des télécommunications et des banques. Cinq grands distributeurs ont aujourd'hui l'emprise sur plus de 80 % du marché canadien de l'alimentation, les fournisseurs ont bien peu de recours, s'ils en ont, lorsqu'ils sont confrontés à une escalade des frais et des amendes. Les relations de travail sont tendues dans la culture de notre industrie, parce qu'il est difficile d'établir des relations commerciales équitables et transparentes en l'absence des principes énoncés dans le projet de code.

Notre secteur travaille avec diligence et en collaboration avec toutes les parties prenantes pour donner son envol au projet de code qui, selon nous, apportera une plus grande certitude contractuelle et améliorera l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement grâce à l'établissement de règles commerciales et d'un mécanisme de résolution des litiges. Il est essentiel que tous les acteurs de l'industrie adoptent ce code et le mettent en œuvre.

En ce qui concerne le Bureau de la concurrence et la Loi sur la concurrence, je voudrais souligner que les Fabricants de produits alimentaires du Canada félicitent le ministre Champagne de son appel à l'action pour que le Bureau de la concurrence du Canada examine de plus près la question de l'inflation du prix des aliments et ses causes profondes.

Nous souhaitons recommander la modernisation de la loi canadienne sur la concurrence et remettre en question la croyance dépassée selon laquelle plus c'est gros, mieux c'est, qui était la philosophie dominante dans le monde des affaires dans les années 1980, lorsque la loi a été promulguée. D'autres pays sont d'ailleurs en train de réformer leurs lois sur la concurrence, notamment les États-Unis, où le président Biden a récemment déclaré que « la concurrence s'est affaiblie sur de trop nombreux marchés ».

Nous aimerions souligner qu'outre la révision et la modernisation de la loi sur la concurrence, d'autres changements de politique à plus long terme permettraient de mieux tirer parti de l'abondance des ressources nationales au Canada. Si d'autres pays sont confrontés à une pénurie de ressources, en partie à cause du changement climatique, le Canada a la possibilité de nourrir le monde au cours des 50 prochaines années. Nous avons de l'eau, des terres, des engrais, des aliments pour animaux, de l'énergie et du personnel. Nos politiques doivent maintenant s'arrimer aux bonnes pratiques économiques, pour accroître notre compétitivité, faciliter les investissements et relever le volume des exportations de produits de base comme le poulet. Les consommateurs paient des prix beaucoup plus élevés au Canada que dans le reste du monde pour le poulet et d'autres produits de base, comme les œufs et la dinde.

• (1615)

En résumé, des efforts considérables ont été déployés pour définir ce que notre gouvernement peut faire pour améliorer les conditions commerciales nécessaires pour protéger l'approvisionnement

alimentaire au Canada. Bon nombre de mes collègues ont comparu ici, exprimé leur appui au code et souligné la nécessité d'améliorer notre compétitivité.

Je vous remercie, monsieur le président. J'ai bien hâte d'en discuter avec vous.

Le président: Merci, madame Allen.

Tout d'abord, je dois faire quelques remarques d'ordre administratif.

Je souhaite la bienvenue à MM. Davies et Savard-Tremblay, qui remplacent MM. MacGregor et Parent.

Si j'ai bien compris, le timbre devrait commencer à retentir vers 17 h 40. Si je calcule bien, cela représente environ 15 minutes par séance, ce qui nous laisse environ 30 minutes pour les questions. Mon objectif, en tant que président, est de donner cinq minutes à chaque parti. Je donnerai ensuite cinq minutes encore aux conservateurs et aux libéraux, pour environ 30 minutes en tout. C'est ainsi que nous allons procéder.

Je commencerai par les conservateurs.

Monsieur Barlow, c'est à vous.

• (1620)

M. John Barlow (Foothills, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de leur participation à cette étude.

Madame Allen, merci d'être ici. Vous avez parlé des répercussions des taux d'intérêt sur vos membres. Une grande partie de la conversation a porté sur les profits excessifs des propriétaires d'épicerie et ce genre de choses depuis le début de cette étude. Je pense que c'est un peu de courte vue que d'y voir l'unique raison de l'inflation du prix des aliments et de ses conséquences sur les Canadiens.

Selon vos membres, quels sont les effets de la hausse des taux d'intérêt, des coûts des intrants, du carburant et du transport sur les consommateurs? Quels effets ont-ils sur vos membres et donc sur les prix dans les épiceries?

Mme Denise Allen: Nos membres font état d'une multitude de conséquences directement liées à l'augmentation des taux d'intérêt, notamment pour le service de la dette. L'accès au capital a diminué. Il est très difficile pour les propriétaires d'entreprise d'investir dans l'équipement des usines, l'innovation ou des mesures destinées à améliorer l'innocuité alimentaire; ils doivent faire des choix entre ces investissements et les dépenses de leur entreprise, qui ont bondi pratiquement sur tous les plans.

Il n'est pas toujours possible d'absorber ces coûts et de les répercuter sur les consommateurs. Beaucoup de nos membres sont liés par des accords commerciaux qui ne leur permettent pas de traduire immédiatement ces hausses en changements de prix. Nous sommes également pris dans un cycle de vente au détail très déterminé par les différentes périodes de l'année. Il est normal qu'il y ait une période autour de Noël où tout changement de prix est interdit.

Nous sommes liés par des accords commerciaux. Nous avons les mains liées par toutes les augmentations de coûts, par le prix des intrants et les compromis à faire au sein de l'entreprise, et tous ces éléments influent sur les marges des producteurs et notre capacité de réinvestir dans l'entreprise. Il est difficile de faire des liens de cause à effet directs, car l'environnement est très complexe. En fait, il nous empêche d'investir et nous rend chaque jour moins concurrentiels.

En conclusion, pour répondre à votre question, concrètement, j'entends presque chaque semaine qu'un de nos membres envisage de bâtir une nouvelle usine et d'investir, mais lorsque les entrepreneurs comparent le Canada à d'autres pays du monde, à cause de notre cadre réglementaire et de tous les problèmes que vous avez mentionnés, du chevauchement des règlements et d'un marché non concurrentiel, la plupart du temps, ce membre décidera d'investir ailleurs qu'au Canada. C'est probablement la chose la plus inquiétante pour notre approvisionnement alimentaire national.

M. John Barlow: Je vous remercie.

Je suppose que la compétitivité est étroitement liée au régime réglementaire et fiscal, puisque nous avons vu la taxe sur le carbone augmenter à nouveau. Cela semble pourtant être le pire moment pour augmenter les coûts imposés à vos membres. Par exemple, et cela concerne également le régime réglementaire, vous allez devoir revoir l'étiquetage sur le devant des emballages, ce qui, d'après ce qu'on nous a dit, coûtera environ 2 milliards de dollars à vos membres.

Est-ce exact? Quel impact cela aura-t-il à un moment où la situation est si précaire? Je ne pense pas que vous ayez besoin de coûts et de règlements supplémentaires. Pouvez-vous nous donner un aperçu des conséquences que cela aura à l'heure actuelle?

Mme Denise Allen: Certainement. L'estimation d'un coût global pour l'industrie chiffré à 2 milliards de dollars seulement pour ce qui est de l'étiquetage sur le devant des emballages est exacte.

Dans l'environnement concurrentiel actuel, les intrants de nos entreprises augmentent tous considérablement. De l'étiquetage sur le devant des emballages, qui arrive à un moment très inopportun, surtout après la COVID, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, les phénomènes climatiques, la pénurie de main-d'œuvre... La pénurie de main-d'œuvre est très grave dans notre industrie. Chaque jour, il nous manque environ 30 000 travailleurs, et on s'attend à ce que ce chiffre double d'ici 2025 pour atteindre 65 000. Nous avons besoin d'une aide immédiate à cet égard.

Pour revenir à la question de savoir si notre industrie est touchée par d'autres facteurs dans le contexte réglementaire, je peux dire que oui, sans aucun doute. Les taxes nuisent énormément aux propriétaires de petites entreprises, et nous sommes maintenant aux prises avec une hausse des coûts compte tenu du transport, de la tarification du carbone et d'autres mesures environnementales qui font en sorte qu'il est extrêmement difficile de défendre les investissements au Canada. Inévitablement, les propriétaires, les investisseurs et les dirigeants qui prennent ces décisions se tournent vers d'autres pays, ce qui menace directement notre approvisionnement alimentaire national et nos consommateurs.

• (1625)

Le président: Merci, madame Allen.

Merci, monsieur Barlow.

Nous passons maintenant à M. Drouin, s'il vous plaît, pour un maximum de cinq minutes.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de s'être joints à nous.

Madame Allen, vous venez de soulever quelques points. Nous avons débattu de la perception que les investisseurs ont du Canada, et nous avons eu une bonne discussion, un bon échange, entre mon collègue, M. Steinley, et Michael McCain devant le Comité. On a aussi discuté de la taxe sur le carbone et de la possibilité que ce soit la seule raison évoquée dans le processus décisionnel d'une entreprise au moment d'investir. M. McCain a rejeté du revers de la main cette affirmation, en disant qu'il y avait de multiples facteurs. Les taxes n'en représentent qu'une petite partie. C'est un facteur important, mais néanmoins petit, tandis que la proximité des produits primaires et l'accès à la main-d'œuvre sont importants, tout comme évidemment l'accès aux travailleurs qualifiés.

Du point de vue de vos membres, pensez-vous que les taxes sont le principal facteur pris en considération au moment d'investir? Je pense à M. McCain, qui a fait un investissement de 680 millions de dollars. De nombreuses autres entreprises dans l'Ouest investissent aussi des sommes importantes. J'essaie juste de déterminer si c'est une raison pour laquelle vos membres ne font pas ce genre d'investissement.

Mme Denise Allen: Merci pour la question. Elle est excellente.

Je veux parler des économies d'échelle. La majorité de mes membres sont propriétaires de PME et ont de la difficulté à trouver le temps et les investissements nécessaires pour demander le financement gouvernemental utilisé dans beaucoup de ces grandes usines et de ces gros investissements au Canada aujourd'hui. Nous parlons d'entreprises familiales et multigénérationnelles qui n'ont pas la même envergure. Lorsqu'ils se rendent au travail le matin, ils doivent composer avec les taxes et la hausse des prix pour chaque intrant dans leur organisation: la main-d'œuvre, s'ils y ont accès, le transport, les règlements qui se chevauchent. C'est un milieu concurrentiel extrêmement difficile, et il faut ajouter à cela leur relation avec les détaillants et le secteur de l'hôtellerie, qui représentent deux importants canaux de vente, c'est-à-dire les secteurs de la vente au détail et des services alimentaires, qui subissent tous les mêmes pressions. Ce n'est pas seulement le cas pour les fournisseurs, et nous sympathisons d'ailleurs avec les membres de la chaîne de valeur qui sont aux prises avec les mêmes problèmes que nous.

Votre question portait sur l'investissement. Les membres de l'organisation des Fabricants de produits alimentaires du Canada possèdent habituellement des PME familiales et privées et doivent se battre tous les jours pour survivre, pour avoir accès à la main-d'œuvre. Les économies d'échelle qui s'appliquent à M. McCain ne s'appliquent souvent pas à mes membres. C'est un environnement très difficile. Je comprends ces observations, et elles sont pertinentes pour les entreprises qui ont la même taille que la sienne, mais encore une fois, le financement gouvernemental qui est facilement accessible lorsqu'une entreprise a le temps et l'expertise nécessaires pour investir dans le processus de demande est très difficile à obtenir pour les propriétaires d'entreprises familiales, qui s'occupent tous les jours de leurs activités d'exploitation.

M. Francis Drouin: Vous avez parlé de la période d'interdiction qui a précédé. De toute évidence, il n'y a pas de hausse de prix pendant... Les témoins qui ont comparu devant le Comité nous ont certainement appris qu'il est normal que les prix au détail n'augmentent pas autour de Noël.

Je vous ai entendu dire que vous êtes favorable au code de conduite, et je suppose donc que la majorité de vos membres en dirait autant.

Mme Denise Allen: Merci de poser la question.

Mes membres sont très favorables au code de conduite. Je pense que votre question portait sur la période d'interdiction, si j'ai bien compris. C'est une partie normale du cycle de la vente au détail pendant la période des Fêtes. Il n'y a pas de hausses de prix.

Il est très difficile pour les PME d'évoluer dans ce contexte lorsqu'elles doivent augmenter leurs prix. Elles ne contrôlent pas ce que les consommateurs voient dans les commerces de détail et sont liées par les accords commerciaux, lorsqu'elles en ont. De nombreuses PME sont expertes dans la création de leur image de marque et de leurs produits, mais elles ne le sont pas toujours pour ce qui est des ententes de soutien ou des ententes contractuelles compliquées et très détaillées. Elles sont nombreuses à ne pas avoir d'accords commerciaux.

On espère que la mise en place d'un code de conduite permettra d'établir au moyen de ces accords commerciaux les règles commerciales qui indiquent quand et comment une hausse des prix peut avoir lieu.

• (1630)

M. Francis Drouin: J'ai une deuxième question complémentaire. Vous avez parlé de la Loi sur la concurrence et de la nécessité de la moderniser.

Avez-vous des recommandations précises qui seraient avantageuses pour vos membres?

Le président: Vous avez environ 30 secondes, malheureusement, madame Allen.

Mme Denise Allen: Certainement.

C'est une question très complexe.

Je serais ravie de pouvoir vous revenir là-dessus d'une manière plus significative et détaillée.

Nous pensons que le nombre trop élevé de fusions dans un certain nombre de secteurs de l'économie canadienne serait mieux géré en accordant au Bureau de la concurrence plus de latitude pour enquêter et accroître la transparence dans les relations d'affaires et les fusions que nous voyons, plus particulièrement dans le secteur des épiceries parce que nous sommes ici pour parler de l'inflation alimentaire.

Il faudrait pour cela une refonte et une modernisation de son pouvoir d'enquêter et d'exiger certains renseignements à des parties qui envisagent une fusion. Nous pouvons nous tourner vers d'autres pays pour examiner des façons d'éviter que des organisations contrôlent plus d'une certaine quantité de la part du marché disponible dans un domaine donné.

Le président: Nous devons nous arrêter ici, madame Allen.

Merci, monsieur Drouin.

Mme Denise Allen: Merci.

[Français]

Le président: Soyez le bienvenu au Comité, monsieur Savard-Tremblay.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Je vous remercie de m'y accueillir.

Je salue l'ensemble de mes collègues.

Monsieur Lynch, je vais commencer par vous.

Vous avez brossé le portrait de la situation des personnes retraitées et préretraitées. C'est très difficile pour ces gens de fréquenter l'épicerie aujourd'hui et de s'adonner à leurs achats habituels.

Pensez-vous qu'une augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse à partir de 65 ans pourrait être une mesure intéressante?

M. Pierre Lynch: Cela pourrait être une mesure intéressante.

Remarquez bien qu'il y en a plusieurs autres. La conversion de certains crédits d'impôt non remboursables en crédits remboursables serait une autre avenue. Chose certaine, il faut commencer à se pencher sur ce problème. On prévoit que 25 % de la population aura plus de 65 ans d'ici 2030. C'est un grand défi que nous devons relever. Si nous ne prenons pas de mesures immédiates pour commencer à colmater la situation, le niveau de pauvreté va exploser.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je vous remercie d'apporter cette précision et de dire que vous trouvez que c'est une mesure intéressante.

Je me tourne maintenant vers Mme Allen, des Fabricants de produits alimentaires du Canada.

Vous représentez des entreprises de transformation alimentaire. Quelles remarques entendez-vous le plus souvent de la part de vos membres au sujet de l'augmentation des coûts dans la chaîne d'approvisionnement? Quel est le point de vue des entreprises qui font partie de votre organisation?

[Traduction]

Mme Denise Allen: Merci de poser la question.

Quand je parle à mes membres, ils abordent très souvent des thèmes concernant les risques liés aux chaînes d'approvisionnement ainsi qu'aux hausses exorbitantes auxquelles ils font face en ce qui a trait à la disponibilité de l'espace d'entreposage, au prix par pied carré et même à la capacité de transporter leurs biens vers le marché. Une proportion de plus de 70 % de notre industrie doit transporter ses biens à partir de différents endroits — dont un grand nombre dans des régions rurales — vers des centres de transport en utilisant deux ou trois moyens de transport pour acheminer ces biens vers le marché, et ce, tant au pays que pour les exportations.

Ils se heurtent à de très fortes hausses des coûts et à une perturbation dans tous les moyens de transport, en particulier dans l'industrie du camionnage, qui doit composer elle aussi, une fois de plus, avec de graves pénuries de main-d'œuvre.

Quand je parle à mes membres, il est principalement question de la chaîne d'approvisionnement, et la réglementation gouvernementale suit de très près, tout comme les taxes ainsi que l'accès à des intrants à prix concurrentiel auxquels ils ajoutent de la valeur pour ensuite créer un produit qui sera acheminé vers les marchés. La main-d'œuvre, de toute évidence, est un autre énorme problème.

Tous ces échanges se font en n'oubliant pas que la chaîne d'approvisionnement est probablement leur principale préoccupation.

• (1635)

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je vous remercie de votre réponse.

On entend souvent de la part du milieu agroalimentaire que les usines sont désuètes et que l'automatisation est de plus en plus nécessaire pour faire face aux problèmes de main-d'œuvre et d'efficacité. Visiblement, les installations ne parviennent pas à suivre le rythme.

Faudrait-il des investissements de l'État dans ce domaine?

[Traduction]

Mme Denise Allen: Merci.

Oui, c'est un très bon point par rapport à l'investissement.

Depuis deux ou trois ans — peut-être trois depuis le début de la pandémie —, le petit exploitant moyen doit investir des sommes imprévues dans ses activités pour gérer tout ce qui est lié à la COVID, de l'équipement de protection individuelle aux changements d'infrastructure, en passant par les mesures sanitaires et de sécurité, la sensibilisation et le soutien aux employés. Ces dépenses étaient toutes imprévues et ont été faites au détriment de la modernisation de leur usine et de leur équipement grâce à l'automatisation ou divers autres investissements qui auraient amélioré l'efficacité à l'usine, ou permis d'offrir un produit plus sécuritaire ou, comme vous le dites, de remplacer certains aspects du travail manuel.

Ces investissements se sont faits au détriment d'autre chose. Notre secteur serait ravi si le gouvernement se disait disposé à l'aider, surtout les PME, en investissant dans les domaines ayant subi au cours des dernières années des diminutions attribuables aux hausses successives du prix des intrants et aux mesures pour gérer la COVID-19. Si vous vous montrez disposés à investir dans l'innovation et l'automatisation de nos usines, l'effet ainsi créé serait immédiat et le rendement très bon pour l'approvisionnement alimentaire national.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Merci, madame Allen.

Ma dernière question s'adressera au représentant du Conseil des consommateurs du Canada.

On sait que, pour avoir des prix plus bas, il faut le moins de monopoles possible et le plus de concurrence possible. Lors du témoignage des représentants du Bureau de la concurrence au Comité, ceux-ci nous ont fait part du manque de pouvoirs du Bureau pour avoir accès à certaines données des entreprises du commerce de détail.

Feriez-vous la recommandation au Comité de donner plus de pouvoirs au Bureau de la concurrence pour qu'il puisse mieux faire son travail?

[Traduction]

Le président: Vous avez environ 30 secondes pour répondre, s'il vous plaît, monsieur Whitehurst.

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Vous pouvez aussi répondre par oui ou non.

[Traduction]

M. Ken Whitehurst: La réponse serait oui — ou à certaines institutions. Nous avons proposé un protecteur des consommateurs du Canada, car le Bureau de la concurrence ne réussit pas très bien à mettre en œuvre les mesures législatives, y compris même certaines des autres lois dont il est responsable, comme nous l'avons souligné dans notre exposé. Il semble n'y avoir aucune culture de surveillance et d'application adéquate pour résoudre une grande partie des problèmes du marché.

Nous sommes préoccupés par l'attribution de certaines responsabilités au Bureau, mais nous avons sans aucun doute fortement préconisé sur d'autres tribunes des modifications importantes et nécessaires à la Loi sur la concurrence, et beaucoup de ces changements pourraient représenter un meilleur moyen d'offrir du soutien aux petits et moyens producteurs.

Le président: Monsieur Whitehurst, nous allons nous arrêter là.

Merci beaucoup. Je vous ai accordé une minute supplémentaire pour répondre.

Monsieur Davies, vous avez un maximum de cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Merci.

Monsieur Whitehurst, je pense que toute personne qui s'est rendue dans une épicerie au cours des six derniers mois comprend exactement ce que vous avez dit dans votre témoignage à propos de la réinflation. Il semble qu'après avoir été pris à augmenter considérablement les prix, les producteurs d'aliments ont répondu en diminuant les quantités. Je me demande si vous pouviez me dire à quel point cette pratique est omniprésente ou courante.

M. Ken Whitehurst: Nous sommes d'avis que c'est une chose qui se produit. Nous sommes toujours conscients qu'il est possible de changer la taille de l'emballage pour répondre aux besoins des consommateurs; on ne le fait pas toujours pour optimiser le profit en trompant les gens.

C'est certainement omniprésent lorsqu'on tient compte du nombre de changements apportés. Nous entendons sans aucun doute beaucoup de consommateurs dire qu'ils sont préoccupés par un vaste éventail de « jeux » auxquels on s'adonne dans les commerces de détail. Cela les met très en colère, surtout à un moment où l'inflation est élevée. Ils doutent également beaucoup d'une grande partie de ce qui est dit publiquement pour justifier le prix des aliments, parce qu'ils voient certaines choses lorsqu'ils font leurs propres achats, comme de nouvelles hausses de prix malgré la stabilisation relative du prix du carburant. À titre d'exemple, on continue de mentionner le transport pour justifier une augmentation du coût.

C'est peut-être en partie parce que nous sommes visés dans le discours sur ce qui s'est produit, et nous avons maintenant un avenir devant nous. Il ne fait aucun doute que les consommateurs communiquent avec nous, et ce n'est pas uniquement parce qu'ils sont fâchés de ce qu'ils doivent déboursier et de l'absence de prix concurrentiels. Pour les aînés, par exemple, la réinflation est problématique. Un autre problème survient lorsqu'on n'a d'autre choix que d'acheter plusieurs fois le même produit au plus bas prix. Cela met également les gens en colère, car certaines personnes préféreraient en acheter une plus petite quantité, mais les pratiques de vente au détail les empêchent d'acheter le produit à un prix raisonnable. Cela va à l'encontre de...

• (1640)

M. Don Davies: Je suis désolé, monsieur Whitehurst; je dois intervenir. J'ai quelques autres questions à vous poser.

M. Ken Whitehurst: Oui.

M. Don Davies: Je pense que vous avez dit que le Québec est la seule province qui réglemente le prix unitaire. Pouvez-vous expliquer brièvement comment on s'y prend? Avez-vous des suggestions pour ce qui est d'adopter ou non cette approche d'un bout à l'autre du pays?

M. Ken Whitehurst: Nous pensons effectivement que cette façon de faire devrait être adoptée partout au pays. Nous soulignons que les autres grands partenaires commerciaux du Canada au G7 ou à l'OCDE utilisent généralement des prix unitaires, et ils ont des spécifications en la matière et évitent ainsi la manipulation de la façon dont les prix unitaires sont présentés dans les commerces de détail. C'est une excellente occasion de faciliter la tâche des consommateurs en leur permettant de comparer les prix des produits sur les tablettes.

M. Don Davies: Merci.

Madame Allen, je pense que vous avez dit que vous aimeriez voir certains changements dans la manière dont le Bureau de la concurrence met en œuvre les politiques en matière de concurrence. On a notamment proposé de modifier le critère pour ne plus exiger l'approbation du Bureau lorsqu'une entreprise a donné suite à une intention anticoncurrentielle, en se contentant plutôt de prouver que les mesures prises avaient un effet anticoncurrentiel. Est-ce une chose à laquelle vos membres et vous-même seriez favorables?

M. Ken Whitehurst: Oui, car la concentration de la propriété dans un vaste éventail d'industries est tellement marquée au Canada qu'il est question selon moi des éléments fondamentaux pour déterminer si la concurrence est même une méthode qui permet de protéger les consommateurs.

Nous sommes sans aucun doute à l'aise avec l'idée que la concurrence devrait compter. Même dans certains témoignages entendus aujourd'hui, nous parlons de régler les problèmes de la chaîne d'approvisionnement en laissant les intervenants de la chaîne, sans la participation des consommateurs, organiser la façon dont les coûts seront fixés pour les consommateurs. Le fait même d'en être rendu là est triste si nous sommes sérieux à propos d'avoir une économie concurrentielle.

Si nous en sommes là, et c'est bien le cas, notre organisation estime que la représentation des consommateurs devrait être considérablement améliorée. En Ontario, par exemple, nous avons un monopole pour le gaz naturel et, en fait, des monopoles de distribution de l'électricité. L'établissement des prix est réglementé et nous avons un processus d'application. Notre organisation participe activement à ces processus.

Si nous ne pouvons rien faire pour rendre les marchés concurrentiels, nous devons alors examiner la contrepartie réglementaire de cette situation. Même aux endroits où nous avons actuellement une réglementation, la capacité pour les consommateurs d'être représentés est très faible. C'est une raison pour laquelle nous préconisons un poste de protecteur des consommateurs du Canada, non seulement pour avoir une institution au sein du gouvernement qui examine globalement les intérêts des consommateurs, mais aussi pour créer un lien avec la société civile afin que ces voix soient entendues. Ce n'est malheureusement pas le cas de nos jours.

Le président: Merci, messieurs Whitehurst et Davies.

Nous passons à Mme Rood et nous reviendrons ensuite aux libéraux. Ce sera malheureusement tout le temps que nous aurons avec ce groupe de témoins. Nous passerons ensuite au deuxième.

Madame Rood, vous avez la parole.

Mme Lianne Rood (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Merci, monsieur le président. Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Madame Allen, vous avez déjà comparu devant le Comité. Je vais lire ce que vous avez dit: « la menace d'une escalade des frais et des amendes imposées aux détaillants met en péril les producteurs primaires du Canada, car les transformateurs de denrées alimentaires achètent plus de 40 % de la production agricole canadienne ».

Pouvez-vous nous dire si l'inflation du prix des produits alimentaires a poussé les transformateurs d'aliments à moins acheter?

• (1645)

Mme Denise Allen: Je ne crois pas que ce que nous constatons sur le marché s'est traduit par une réduction des achats de produits agricoles de la part des producteurs d'aliments. Je ne dispose d'aucune donnée pour le confirmer.

En fait, depuis la pandémie, nous avons observé une augmentation des volumes parce que les gens sont à la maison et cuisinent davantage. Les volumes augmentent donc tout au long de la chaîne d'approvisionnement ou de la chaîne de valeur des produits alimentaires.

Mes préoccupations à propos de la production agricole sont les mêmes que celles de nombreuses entreprises dans la chaîne de valeur. D'après l'information que je reçois, elles font également face à d'énormes pressions sur tous les plans: transport de leurs marchandises, engrais, répercussions de la taxe sur le carbone et coût de la main-d'œuvre. Bon nombre de ces problèmes se posent dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Si nous voulons tirer le meilleur parti des occasions qui s'offrent à nous, à notre pays, nous devons examiner et comprendre la situation de chaque membre de la chaîne de valeur et les liens entre la vente et la production et la manière dont le produit arrive sur le marché. Nous n'avons pas toujours le contrôle des prix et de l'efficacité de l'acheminement de nos produits sur le marché.

Mme Lianne Rood: Merci.

Vous venez de mentionner certaines des contraintes auxquelles les transformateurs d'aliments sont confrontés. Je me demande si vous pourriez également nous dire à quels types de contraintes ils font face lorsqu'ils traitent avec les grandes chaînes d'épicerie, à savoir les frais et les amendes imposés par les épicerie?

Mme Denise Allen: Certainement, et je vais essayer de revenir aux petites et moyennes entreprises et aux familles multigénérationnelles qui les dirigent en général.

Imaginez que vous ayez fait de votre mieux pour produire une grande quantité de marchandises selon les prévisions d'un détaillant. Vous avez conclu un accord commercial qui précise la quantité que vous devez livrer et la date à laquelle vous devez le faire. Les marchandises sont livrées. Vous ne contrôlez pas le moment où le camion arrive à destination, car c'est un tiers qui s'en charge. De même, vous ne pouvez pas contrôler votre temps d'attente dans l'entrepôt. Supposons que le tout ne concorde pas parfaitement.

À la fin du délai de livraison et après que la facture a été fournie, au moment où l'on règle la facture — généralement avec des délais de paiement de plus en plus longs, car les détaillants préfèrent conserver leurs liquidités plus longtemps dans leur stratégie de préservation des liquidités —, vous n'êtes pas toujours sûr de la forme que prendra ce paiement. Par conséquent, vous ne pouvez pas compter sur votre propre planification des mouvements de trésorerie et sur votre propre investissement dans l'entreprise pour couvrir vos dépenses. Vous ne pouvez pas être certain que le montant de 100 \$, par exemple, que vous avez facturé au détaillant représentera 100 \$ au moment de régler la facture. Étant donné tous les frais, toutes les amendes et toutes les pénalités qui altèrent le montant du règlement, vous pourriez vous retrouver avec 80 ¢ sur 1 \$. C'est donc très difficile pour les petits joueurs. C'est l'environnement dans lequel nous nous trouvons.

Si l'on ajoute à cela tous les autres facteurs environnementaux et économiques, les facteurs réglementaires et les taxes, ainsi que l'accès à des produits à des prix compétitifs, il devient très difficile pour les producteurs d'avoir un quelconque niveau de certitude dans leurs relations d'affaires. C'est pourquoi nous avons besoin du code.

Mme Lianne Rood: Merci

Comme vous le savez, je suis également très favorable au code depuis un certain nombre d'années. L'une des préoccupations qui ont été soulevées — et vous en avez parlé un peu plus tôt —, c'est qu'il faut déterminer si le code doit inclure un mécanisme de règlement des différends totalement transparent.

Il ne nous reste que 30 secondes environ, alors je me demande si vous pouvez nous en parler et nous dire où nous en sommes dans le processus lié au code.

Mme Denise Allen: Certainement.

Je vais vous dire où nous en sommes par rapport aux principales étapes que nous devons franchir dans les mois à venir. Tout d'abord, une vaste consultation de l'industrie aura lieu. Le code fera l'objet de consultations. Il sera sur le marché pendant au plus 30 jours. Nous solliciterons la participation de toutes les parties prenantes pour nous assurer que nous n'avons oublié aucun élément majeur qui nécessite un examen plus approfondi, et pour obtenir d'autres avis sur la nature du code, qui repose sur des principes.

Nous envisageons également de mettre le tout en œuvre le 20 janvier 2024. Une fois que nous aurons obtenu les avis à la suite de la consultation, il incombera au comité de direction de se pencher sur le mécanisme de règlement des différends, dont la constitution est en cours.

Nous avons mis en place un processus très inclusif auquel participent des détaillants. Il était vraiment important d'avoir une solution dirigée par l'industrie et un mécanisme de règlement des différends qui permette de résoudre rapidement les problèmes et de connaître les thèmes récurrents afin que, dans 18 mois, le code puisse être revu et amélioré et qu'il le soit de façon continue.

• (1650)

Le président: Merci, mesdames Allen et Rood.

Pour la dernière intervention, je vais céder la parole à Mme Valdez d'abord.

Vous cédez peut-être une partie de votre temps à M. Louis, mais je laisse cela à votre discrétion. Vous disposez de cinq minutes.

Mme Rechie Valdez (Mississauga—Streetsville, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, je poserai mes questions à M. Lynch.

Selon sa lettre de mandat, la ministre des Aînés, Kamal Khara, doit augmenter le Supplément de revenu garanti de 500 \$ pour les aînés vivant seuls et de 750 \$ pour les couples à partir de l'âge de 65 ans. Cette mesure permettra de cibler les personnes âgées les plus vulnérables du Canada.

J'aimerais seulement savoir ce que vous en pensez.

[Français]

M. Pierre Lynch: Je vous remercie de votre question.

Les mesures temporaires sont les bienvenues, mais on a aussi besoin de mesures structurantes à long terme. Pour les aînés les plus vulnérables, particulièrement, ce qui est important, c'est l'augmentation du Supplément de revenu garanti, SRG, qui cible les gens dont les revenus fixes sont parmi les plus bas au Canada.

Je rappelle que, présentement, les gens de 65 ans et plus qui ne vivent que des revenus publics fédéraux ne peuvent pas toucher plus de 21 339 \$ par année. Ce montant reflète l'augmentation du SRG accordée en janvier 2023 aux gens de 75 ans et plus. Avec 21 339 \$, on ne peut pas se payer beaucoup de choses. On ne peut pas payer l'essentiel. Parfois, on est même obligé de choisir entre payer ses médicaments, son épicerie ou son loyer. Il y a donc une précarité à cet égard. Au Québec, les personnes âgées comptent pour 20 % de la population, soit 1 865 000 aînés. De ce nombre, 40 % vivent en situation de précarité. Cette proportion doit être à peu près la même dans le reste du Canada.

[Traduction]

Mme Rechie Valdez: Merci beaucoup.

En ce qui concerne certaines des choses que vous avez mentionnées dans votre déclaration préliminaire, nous savons que les personnes âgées ont des revenus fixes ou vivent de leur pension. Y a-t-il des recommandations que vous souhaitez faire dont vous n'avez pas parlé dans votre déclaration préliminaire?

[Français]

M. Pierre Lynch: Je vais répéter ce que j'ai dit tantôt: il faut prendre toutes les mesures possibles pour augmenter le revenu des aînés qui touchent le moins d'argent. C'est au moyen de la fiscalité et du Supplément de revenu garanti qu'on est en mesure de mettre en place les mesures les plus efficaces. Cela doit d'ailleurs être fait assez rapidement. En effet, au fur et à mesure que le coût de la vie augmente et que les revenus baissent, la situation empire. On n'a jamais d'indexation complète par rapport à l'augmentation des coûts. L'ensemble de la société s'appauvrit progressivement. Les gens les plus vulnérables actuellement vont bientôt être rejoints par une autre partie de la population qui, elle aussi, se dirige graduellement vers la précarité.

C'est important d'agir rapidement, pour garantir à nos aînés, à ceux qui ont bâti notre société, un revenu digne de ce nom.

[Traduction]

Mme Rechie Valdez: Merci, monsieur Lynch.

La parole est à vous, madame Taylor Roy.

Mme Leah Taylor Roy (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, Lib.): Merci.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Mes questions s'adresseront à M. Whitehurst, du Conseil des consommateurs du Canada, puisqu'il représente les consommateurs. Dans le cadre de l'étude, nous avons beaucoup discuté de la question de la confiance entre les consommateurs et les grandes chaînes d'alimentation.

Pensez-vous qu'il s'agit d'un problème majeur auquel les consommateurs sont confrontés actuellement? Dans l'affirmative, pensez-vous que le code de conduite des épiceries pourrait permettre de le régler, ou pensez-vous qu'il s'agit principalement ici de la relation entre les agriculteurs et les producteurs et les chaînes d'épiceries?

M. Ken Whitehurst: Il est choquant de constater — et nous ne sommes pas les seuls —, lorsque nous et d'autres acteurs évaluons les choses, que la confiance à l'égard des entreprises et des gouvernements est en chute libre. Les pratiques du marché y sont pour beaucoup.

Il est certain qu'aucun grand groupe de consommateurs n'a été inclus dans les discussions sur les codes de la chaîne d'approvisionnement. Lorsque des pratiques sont mises en place, comme dans les offices de commercialisation des produits agricoles du Canada, les consommateurs n'ont qu'une très faible voix au chapitre.

Notre organisation ne discréditera pas un processus ou un autre sur la seule base de sa philosophie. Il faut le juger en fonction de sa performance. Tout le monde nous dit, y compris les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, qu'il y a de gros problèmes de confiance.

C'est lié en partie au problème de la concentration de la propriété. Les forces internationales y sont aussi pour quelque chose. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous ne nous sommes pas concentrés sur la question plus importante de l'inflation. Il existe de nombreuses sources d'inflation à l'heure actuelle. Nous dirions plutôt que si l'on accroît l'aide financière pour aider les gens sur le marché, mais que le marché lui-même les prive du surplus du consommateur de manière affirmée parce que ce n'est pas un marché concurrentiel et parce que les consommateurs n'ont pas de voix au chapitre, alors on gaspille son argent.

Je pense qu'il est temps de rééquilibrer les choses si l'on veut regagner la confiance des consommateurs.

• (1655)

Mme Leah Taylor Roy: Merci, monsieur Whitehurst.

J'ai seulement une brève question. Parmi les recommandations que vous avez formulées dans votre exposé, quelles sont celles qui, selon vous, contribueront le plus à rétablir la confiance entre les consommateurs et les épiciers?

M. Ken Whitehurst: Nous pensons que fondamentalement, non seulement dans ce secteur, mais dans tous les secteurs, il y a vraiment un problème en raison du fait qu'il n'y a pas d'approche pangouvernementale pour que l'intérêt des consommateurs soit pris en compte dans toutes ces questions. La raison d'être d'une politique de concurrence est de protéger les consommateurs. La raison d'être d'une politique de santé est de protéger les consommateurs.

Le président: Monsieur Whitehurst, notre temps est écoulé.

M. Ken Whitehurst: Je pourrais continuer mon énumération. Nous dirions...

Le président: Monsieur Whitehurst, excusez-moi. En tant que président, lorsque j'interviens, j'ai besoin que vous vous arrêtiez, à vrai dire, en tant que témoin. Nous avons largement dépassé le temps imparti. J'ai écouté et je voulais m'assurer que vous aviez la possibilité de répondre, mais vous êtes allé très loin dans vos remarques sur ce sujet.

Je vais vous accorder 30 secondes pour que vous puissiez terminer et ensuite nous devons pouvoir passer à autre chose. Merci.

Je vous redonne la parole.

M. Ken Whitehurst: Je n'ai pas besoin de terminer. Je m'excuse. C'est simplement que jusqu'à ce que vous preniez la parole, je ne m'étais pas rendu compte que mon temps était écoulé.

Le président: Aucun problème. Merci beaucoup, monsieur Whitehurst.

Merci, madame Taylor Roy.

Chers collègues, en raison des contraintes de temps, c'est ce qui met fin à la première partie de notre réunion, malheureusement.

Au nom de tous les membres du Comité, permettez-moi de remercier M. Lynch, de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

Monsieur Whitehurst, du Conseil des consommateurs du Canada, je vous remercie d'avoir témoigné aujourd'hui. Madame Allen, des Fabricants de produits alimentaires du Canada, merci d'avoir contribué à notre étude.

Chers collègues, ne vous éloignez pas trop. Nous n'en avons que pour quelques minutes. Nous reprendrons la réunion avec notre deuxième groupe de témoins. Merci beaucoup.

• (1655)

(Pause)

• (1705)

Le président: Très bien. Chers collègues, nous allons commencer. Merci beaucoup de votre patience pendant le changement. Nous accueillons le deuxième groupe de témoins.

Madame Rood, nous pourrions parler des nominations et de toutes ces choses entre vous et M. Drouin une autre fois. Pour l'instant, nous devons nous mettre au travail.

Tout d'abord, je vous remercie, chers collègues. C'est notre dernier groupe de témoins, mais non le moindre, compte tenu des personnes que nous recevons aujourd'hui. Je me réjouis d'entendre leurs témoignages. Notre étude a été très intéressante, mais j'ai hâte d'entendre le témoignage de ces personnes.

[Français]

Nous accueillons M. Jean-François Archambault, fondateur et directeur général de la Tablee des chefs, ainsi que M. Sébastien Léveillé, chef de la direction du Groupe Nutri.

[Traduction]

Nous accueillons également des représentants du Centre pour la défense de l'intérêt public: M. John Lawford, directeur exécutif et avocat général, qui témoigne par vidéoconférence; et Mme Amy Hill, qui est ici, dans la salle. Elle est diplômée de la faculté de droit de l'Université Dalhousie, soit la meilleure faculté de droit au pays.

C'est un plaisir de vous voir, madame Hill.

Les déclarations préliminaires dureront au plus cinq minutes chacune. Chers collègues, cette partie devrait se terminer vers 17 h 20. La sonnerie devrait se faire entendre à 17 h 40. Je propose d'accorder à chaque parti une intervention de six minutes. Nous devrons continuer pendant quelques minutes après l'appel de la sonnerie, mais nous laisserons tout le monde partir ensuite. Il s'agit d'un vote de confiance. C'est important, alors je pense que nous devrions nous assurer d'être présents, bien sûr.

Steven MacKinnon serait fier de moi.

Je tiens également à saluer M. Shields, qui remplace M. Barlow aujourd'hui.

Bienvenue au Comité, monsieur Shields.

Nous entendrons tout d'abord M. Archambault.

[Français]

Vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Jean-François Archambault (fondateur et directeur général, La Tablee des chefs): Merci beaucoup.

Je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte pour partager ma vision du problème de l'inflation alimentaire.

Je suis père de cinq enfants qui couvrent presque toutes les tranches d'âge: 15 ans, 12 ans, 9 ans et des jumeaux de 3 ans. Comme tous les Canadiens, j'ai remarqué la hausse du prix des aliments.

C'est certain que le panier alimentaire a augmenté de façon draconienne. Cela dit, quand on sait cuisiner et qu'on cuisine beaucoup, quand on sait comment apprêter et récupérer les aliments et, surtout, quand on sait les conserver, on peut arriver à un certain équilibre.

Quand je vois le coût des aliments, je peux analyser plusieurs choses. Hier, j'étais à Toronto pour mener, dans un supermarché, une activité sur le gaspillage alimentaire avec des entreprises qui s'impliquent dans la Tablee des chefs. Pour cette activité, nous avons récupéré des aliments invendus d'une épicerie qui auraient autrement été envoyés au compostage, mais qui étaient tout à fait bons. C'est l'élément que nous voulions mettre en avant.

En ce moment, il y a des situations temporaires, comme l'augmentation draconienne du prix de certaines catégories de produits. La laitue peut en être un exemple. Hier, j'avais devant moi de petits brocolis à 5 \$ qui n'auraient pas nourri ma famille de sept personnes. Je ne connais pas beaucoup de gens qui en auraient acheté. On peut penser que, si les produits sont chers, ils vont être gaspillés. Ils vont ainsi rester sur les tablettes, ne seront ni achetés ni consommés, ce qui augmentera le gaspillage alimentaire. C'est mon premier constat.

Mon second constat porte sur l'augmentation importante des personnes en situation d'insécurité alimentaire. J'ai d'ailleurs pu le

constater lors de mes dernières visites à Calgary, Toronto, Montréal et Québec. Je travaille dans le secteur alimentaire depuis 20 ans et je peux vous dire que, depuis les six derniers mois, c'est flagrant et préoccupant. La situation actuelle rend vulnérables plusieurs personnes. Plusieurs de mes collègues qui sont des gestionnaires d'organisations de première ligne me le disent tous les jours. Nous sommes en contact avec plus de 200 organismes. Pendant la pandémie, nous avons travaillé avec des cuisines solidaires de plus de 200 organisations partout au Canada. La situation est préoccupante.

Il y a un autre élément que je veux porter à votre attention. Il s'agit de l'importance de développer, dès le plus jeune âge, des connaissances et des compétences culinaires. Moi, je sais cuisiner, je suis diplômé en cuisine de l'Institut de tourisme et de l'hôtellerie du Québec. Cela me sert beaucoup, aujourd'hui, pour nourrir ma famille, pour recevoir des gens, de même que pour cuisiner afin d'offrir de l'aide alimentaire. Je prépare donc de grandes quantités de nourriture avec des aliments récupérés pour essayer de nourrir des gens dans le besoin. J'essaie aussi de convaincre des chefs de me suivre dans mon aventure pour nourrir les gens en situation de précarité.

Je vous dirais que c'est primordial. Les chefs et les cuisiniers que j'ai choisi de mobiliser dans le mouvement de la Tablee des chefs se joignent à moi dans plus de 250 écoles partout au Québec pour développer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes. La Tablee des chefs travaille principalement au Québec, mais nous sommes dans une quarantaine d'écoles à l'extérieur du Québec, dans cinq provinces canadiennes, et nous travaillons en anglais et en français.

Présentement, c'est difficile de faire plus de développement. Je regarde le programme universel de saine alimentation scolaire, surtout le volet de littératie alimentaire. J'ai hâte de voir des fonds être réellement attribués au développement de la littératie alimentaire, donc à l'éducation culinaire des jeunes dans les écoles.

• (1710)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Archambault.

Nous entendons maintenant M. Léveillé, qui dispose de cinq minutes.

M. Sébastien Léveillé (chef de la direction, Groupe Nutri): Merci, monsieur le président.

Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité.

[Traduction]

D'abord et avant tout, j'aimerais saluer tous les membres du Groupe Nutri au Canada.

Pour des raisons de clarté, je ferai mon exposé en français.

[Français]

Au nom des centaines de fermiers-propriétaires qui composent le Groupe Nutri, je suis aujourd'hui devant vous avec plaisir pour vous aider à brosser le portrait le plus juste possible de la santé de la filière des œufs en général, et de la mécanique entourant la fixation des prix en particulier.

Comme vous, je suis au fait de l'inflation qui sévit, ici comme ailleurs. Cependant, notre filière offre un point de vue unique sur les réalités d'endroits sous le régime de gestion de l'offre qui ont été davantage protégés de fluctuations importantes des prix en comparaison de pays où le marché est totalement libre et où, aujourd'hui, le prix de la douzaine d'œufs est beaucoup plus élevé qu'au Canada. La gestion de l'offre assure la prévisibilité de notre chaîne d'approvisionnement, soutient de bons emplois et fournit des aliments dont la qualité est garantie par des programmes rigoureux et vérifiés de salubrité des aliments et de soins aux animaux.

Le système de gestion de l'offre du Canada, comme cela a été démontré pendant la pandémie, a permis aux familles canadiennes d'avoir accès à des aliments sains, abordables et produits à l'échelle locale, sans être confrontées à des problèmes liés aux frontières et à la chaîne d'approvisionnement à l'étranger.

L'œuf est un produit très largement consommé, qui fait partie du quotidien de millions de Canadiens chaque jour. C'est un produit de base pour les familles canadiennes. Le Groupe Nutri est l'un des principaux classificateurs et transformateurs d'œufs au Canada. Son siège social est à Saint-Hyacinthe, au Québec. Nous employons plus de 500 travailleurs et travailleuses dans sept unités d'affaires et partenariats. Le Groupe Nutri, c'est d'abord et avant tout le regroupement de familles agricoles réparties dans les Maritimes, au Québec, en Ontario et dans les Prairies. Ensemble, nous fournissons plus d'un 1,5 milliard d'œufs par année. Notre production regroupée permet d'approvisionner nos clients canadiens: des détaillants, des restaurants, des réseaux d'hôtels et des établissements.

Il y a, au Québec comme dans le reste du Canada, une armature autour de l'industrie de l'œuf qui permet une occupation dynamique du territoire, nos fermes étant souvent situées en région et profitant de l'espace et des infrastructures qui s'y trouvent pour soutenir les économies locales.

La popularité de notre produit et son rôle clé dans l'alimentation font qu'il se retrouve souvent en promotion; ainsi, la pression sur le prix est plus souvent baissière que haussière. Le mécanisme de fixation des coûts pour les œufs est organisé et réglementé. Notre rôle dans la fixation des prix au détail est limité. Dans les faits, il repose sur trois composantes. La première est le prix versé au producteur agricole, déterminé par la gestion de l'offre. Nos coûts d'exploitation constituent la deuxième composante, et je peux vous assurer que nous mettons des efforts importants pour les contrôler au maximum. La troisième composante dépend du détaillant ou du restaurant, qui est responsable de fixer le prix de vente selon la marge de profit qu'il souhaite.

Si je désire augmenter le prix des œufs, je dois signaler mon intention aux grandes bannières au moins trois mois avant la date de la hausse souhaitée. Ensuite, je dois fournir les justifications de la dite hausse et expliquer en quoi elle est nécessaire pour nous. Vous comprendrez que certaines forces sont hors de notre contrôle, comme la hausse des coûts liés à la production, la pénurie de main-d'œuvre, qui frappe notre secteur comme tant d'autres, la hausse importante des coûts liés au transport et à l'énergie et, dans le cas très spécifique de l'œuf, l'influenza aviaire comme celle qui frappe en ce moment.

La logistique pour desservir un marché comme celui du Canada est immense. Je profite de l'occasion pour remercier les producteurs et tous les acteurs de cette longue chaîne et de cette logistique, qui font passer le produit des fermes à l'assiette. Malgré tout, grâce à des processus qui visent à nous rendre toujours plus efficaces, la

fluctuation de nos prix est lente et le tout est au bénéfice des Canadiens. En 2022, le prix a fluctué de 8,4 % dans notre filière par rapport à 2021. C'est beaucoup, mais c'est moins que les 9,2 % du reste de la filière de l'alimentation.

La plupart d'entre vous ont probablement mangé des œufs au cours des derniers jours, voire aujourd'hui même. Depuis 1985, chez Groupe Nutri, nous sommes le véhicule permettant d'amener les œufs de la ferme aux assiettes des consommateurs canadiens. Par conséquent, nous avons une responsabilité envers ceux qui les consomment et ceux qui les produisent.

Merci, monsieur le président.

• (1715)

Le président: Merci, monsieur Léveillé.

Je cède maintenant la parole à M. Lawford et Mme Hill pour cinq minutes.

[Traduction]

M. John Lawford (directeur exécutif et avocat général, Centre pour la défense de l'intérêt public): Merci, monsieur le président. Merci, honorables députés.

Je suis directeur exécutif et avocat général du Centre pour la défense de l'intérêt public. Je suis accompagné aujourd'hui d'Amy Hill, stagiaire juridique du Centre. À titre d'information pour les techniciens et les membres du Comité, nous allons nous diviser le temps de parole.

Le Centre pour la défense de l'intérêt public est une organisation nationale à but non lucratif et un organisme de bienfaisance enregistré. Nous offrons des services juridiques et de recherche au nom des intérêts des consommateurs — en particulier des consommateurs vulnérables — en ce qui concerne des services et des produits publics importants. Le Centre est actif dans le domaine de la protection des consommateurs et des politiques en matière de consommation depuis plus de 40 ans.

C'est à vous, madame Hill.

Mme Amy Hill (stagiaire juridique, Centre pour la défense de l'intérêt public): Le Centre pour la défense de l'intérêt public appuie le remboursement pour l'épicerie qu'a prévu le gouvernement dans le budget de 2023, qui apporte un soutien financier indispensable à 11 millions de Canadiens et de familles à revenu faible ou modeste. Le remboursement pour l'épicerie est un paiement ponctuel et constitue un pas dans la bonne direction, mais les consommateurs, en particulier les consommateurs vulnérables, ont besoin d'une aide plus soutenue.

Banques alimentaires Canada nous apprend que le le taux de visites dans les banques alimentaires a augmenté de 35 % entre 2019 et 2022. Toutefois, selon des recherches canadiennes, seulement de 20 à 30 % des personnes qui vivent dans l'insécurité alimentaire cherchent à obtenir de l'aide alimentaire auprès d'organismes de bienfaisance. Les recherches indiquent également que certaines des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire déclarent toujours qu'ils ne mangent pas à leur faim. La stigmatisation a été citée comme l'une des raisons pour lesquelles les gens ne demandent pas l'aide des banques alimentaires. Compte tenu de cette situation, il est probable que les effets négatifs de l'inflation alimentaire sur la sécurité alimentaire soient encore plus graves que ne le supposent les statistiques de Banques alimentaires Canada.

C'est important pour deux raisons. Premièrement, l'insécurité alimentaire est étroitement liée à la santé physique et mentale. Deuxièmement, elle touche certaines populations de manière disproportionnée, notamment les personnes handicapées, les personnes racisées, les nouveaux arrivants et les gens ayant un statut d'immigration précaire, dont beaucoup sont déjà confrontés à l'oppression structurelle dans notre société.

En février, M. McCann a déclaré devant ce comité que « l'inflation alimentaire est régressive en ce sens qu'elle frappe plus durement les ménages pauvres ». Il a dit que « les solutions devraient viser les Canadiens qui ont le plus besoin d'aide ». Le Centre pour la défense de l'intérêt public est du même avis que lui.

Le gouvernement fédéral devrait envisager de prolonger le remboursement pour l'épicerie et d'ajouter d'autres mesures visant à fournir des suppléments de revenu aux consommateurs vulnérables qui ont le plus besoin d'aide pendant la période d'inflation et après.

Je vous cède la parole, monsieur Lawford.

M. John Lawford: Le Comité a entendu de nombreux témoignages sur le code de conduite pour les épicerie. D'après les témoignages, nous croyons comprendre qu'il est nécessaire d'établir un tel code pour encadrer les relations entre les fournisseurs et les épiciers.

Le Centre ne s'oppose pas à la création d'un code. Il y est favorable dans la mesure où il procure des avantages aux consommateurs, comme une plus grande résilience de la chaîne d'approvisionnement et, à long terme, des produits plus novateurs. Ce qui nous préoccupe, cependant, c'est la nouvelle dynamique financière qu'entraînerait l'établissement d'un code et qui pourrait avoir des répercussions sur les prix de détail pour les consommateurs.

Mike von Massow, professeur agrégé à l'Université de Guelph, a décrit la dynamique d'établissement des prix dans le code de conduite des épicerie comme un jeu à somme nulle. C'est-à-dire que si les fournisseurs font plus d'argent parce qu'ils ont moins de frais ou parce qu'il y a moins de pression sur les prix, alors soit les épiciers gagneront moins, soit les consommateurs paieront plus. Quelque chose doit être sacrifié et il est peu probable que ce soit les bénéfices des épiciers.

Le 8 mars, M. Perron a brièvement interrogé les témoins sur l'idée de réévaluer le code après un an d'application. Le Centre pour la défense de l'intérêt public est en faveur de l'idée et aimerait ajouter que dans le cadre de toute évaluation, on devrait non seulement examiner l'incidence que le code a eue sur les relations de l'industrie, mais aussi déterminer s'il a eu une incidence sur les prix de détail pour les consommateurs. Les produits novateurs sont intéressants, mais l'abordabilité des aliments doit être la priorité.

Je vous cède de nouveau la parole, madame Hill.

• (1720)

Mme Amy Hill: Enfin, le Centre pour la défense de l'intérêt public a soumis des observations au Bureau de la concurrence en réponse à son étude de marché sur le secteur de l'épicerie. Nous avons attiré l'attention du Bureau sur deux ou trois éléments que nous voulons également expliquer au Comité aujourd'hui et qui ont des répercussions directes ou indirectes sur la fixation des prix des aliments.

Tout d'abord, l'accès aux données des consommateurs et la capacité de traiter et d'utiliser les données des programmes de fidélisa-

tion constituent un avantage concurrentiel important dans le secteur de l'alimentation. L'achat de données sur des consommateurs permet aux épiciers d'établir des profils sur eux et d'utiliser ensuite les profils pour faire de la publicité ciblée.

Puisque nous n'avons pas beaucoup de temps, je signalerai seulement que si le projet de loi C-27 est adopté dans sa forme actuelle, les consommateurs pourraient perdre d'importantes protections législatives concernant leurs données, ce qui rendrait leurs données plus vulnérables alors même que les épiciers collectent davantage de données dans le cadre des programmes de fidélisation.

Deuxièmement, bien qu'il s'agisse d'un comité fédéral, votre comité devrait également prendre en compte les défis qui touchent les régions, qu'il s'agisse de l'abordabilité des aliments dans le Grand Nord ou des clauses restrictives qui existent dans certaines collectivités du Sud. De nombreuses collectivités canadiennes sont confrontées à des difficultés uniques lorsqu'il s'agit de l'alimentation. Nous espérons que les recommandations du Comité tiendront compte de ces défis particuliers.

Allez-y, monsieur Lawford.

M. John Lawford: Nous appuyons l'étude sur l'inflation alimentaire que mène le Comité. Nous espérons qu'il en résultera une augmentation de l'aide fournie aux consommateurs vulnérables.

Merci beaucoup. Nous sommes impatients de répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Il est rare que des témoins alternent ainsi durant un exposé. J'ai trouvé cela bien et unique, et le temps imparti a été respecté. En tant que président, j'en suis ravi.

Chers collègues, comme je l'ai mentionné, nous allons passer à une période de questions et réponses de 24 minutes. Chaque parti disposera donc de six minutes.

[Français]

Monsieur Lehoux, vous avez la parole.

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous cet après-midi.

Ma première question s'adressera à M. Léveillé.

Votre production est tout de même contingentée à l'échelle canadienne. Dans l'ensemble du marché, y a-t-il encore des producteurs indépendants? Quel est le pourcentage de la production du Groupe Nutri qui se fait au Québec? Y a-t-il un comparatif au Canada?

M. Sébastien Léveillé: C'est exact, il y a encore beaucoup de producteurs indépendants qui ne sont pas membres du Groupe Nutri. En fait, au moins 40 % de nos fournisseurs ne sont pas membres du Groupe Nutri, mais ils sont soumis aux mêmes règles que les actionnaires.

M. Richard Lehoux: Puisque le Groupe Nutri est important, cela lui donne sûrement un avantage lorsqu'il négocie avec les détaillants.

Pouvez-vous me donner, en pourcentage, la répartition du prix d'une douzaine d'œufs, de ce qui est payé au producteur à ce que paie le consommateur, en passant par la transformation et le détaillant?

M. Sébastien Léveillé: Il faut protéger la confidentialité et l'avantage concurrentiel, mais je peux dire que le prix au producteur, que vous connaissez, est de 2,49 \$ au Québec, par exemple. C'est difficile de répondre à votre question, parce que le prix varie beaucoup. Je ne sais pas si votre comité fait le même constat, mais le prix varie partout, présentement. Tout au long de l'année, on fait régulièrement la promotion des œufs, dont le coût est par moment très bas.

Les œufs, c'est un incitatif pour attirer les consommateurs dans les magasins d'alimentation. C'est ce qu'on vit de façon récurrente depuis plusieurs années. Pour cette raison, il est donc difficile d'établir la marge de profit. Il y a tellement de promotions et de variations que c'est difficile à dire.

M. Richard Lehoux: Au fond, s'il n'y avait pas de producteurs, on n'aurait pas d'œufs sur la table. Les producteurs reçoivent-ils un prix décent? Pour les producteurs, la fixation des prix est-elle correcte? Respecte-t-elle les...

M. Sébastien Léveillé: La gestion de l'offre est un immense avantage, parce qu'elle permet aux consommateurs canadiens de payer un prix juste et aux familles agricoles d'avoir des revenus décents.

• (1725)

M. Richard Lehoux: Comme vous l'avez mentionné d'entrée de jeu, dans les pays qui n'ont pas ce genre de système, le prix de la douzaine d'œufs est très élevé, comparativement à celui que paient les consommateurs canadiens.

M. Sébastien Léveillé: Absolument.

Par exemple, aux États-Unis, le prix des œufs est très élevé par rapport à celui au Canada. On est en pleine période d'inflation et, surtout, de grippe aviaire, qui est un problème non seulement en Amérique du Nord, mais aussi partout sur la planète.

M. Richard Lehoux: La grippe aviaire a nécessairement des conséquences sur le plan de la production. Si les producteurs ont des difficultés à approvisionner le consommateur, celui-ci subira sûrement une hausse de prix.

Selon vous, les mécanismes de contrôle de la grippe aviaire au Canada sont-ils adéquats?

M. Sébastien Léveillé: Les faits parlent d'eux-mêmes.

Au cours de la dernière année, aux États-Unis, l'offre et la demande ont causé une très importante flambée des prix. C'est donc le marché qui a dicté le prix. Au Canada, la gestion de l'offre est dictée par le coût de production. La biosécurité a été très bien contrôlée, au Canada, pour ce qui est des œufs, même si les producteurs ont subi les conséquences de la grippe aviaire. Au Canada, il y a un système efficace qui permet de maintenir les prix à un niveau respectable pour les consommateurs.

M. Richard Lehoux: Merci, monsieur Léveillé.

Monsieur Archambault, vous avez beaucoup parlé de l'insécurité alimentaire et du gaspillage alimentaire. La Tablee des chefs est déjà implantée dans environ 250 écoles au Québec, ainsi que dans plusieurs autres provinces canadiennes.

Comment le Comité pourrait-il vous aider à améliorer l'éducation en lien avec le gaspillage alimentaire? Y a-t-il un lien entre le gaspillage et l'éducation?

M. Jean-François Archambault: Je vous remercie de votre question.

À mon avis, c'est déjà une bonne chose que vous nous écoutiez. Je pense aussi qu'il est important de penser au consommateur de demain. Nous travaillons avec le ministre québécois M. Lamontagne à la politique alimentaire québécoise et à l'autonomie alimentaire.

On pense beaucoup à ce qui se passe maintenant, mais on doit aussi réfléchir aux prochaines générations, dans les plus brefs délais. Les adolescents qui fréquentent présentement les écoles secondaires sont ceux qui, demain, vont prendre les décisions. Ce sont les consommateurs de demain. C'est la raison pour laquelle nous devons leur faire une place.

Le fait que je témoigne devant le Comité me permet de soulever l'importance de cet enjeu et d'amplifier le mouvement canadien visant à éduquer davantage les jeunes sur le plan culinaire. On veut que les jeunes deviennent des consommateurs avisés et outillés. Quand on est en situation d'insécurité alimentaire et qu'on doit nourrir sa famille à l'aide d'un budget restreint, on doit être bien outillé. Cela passe par le développement des connaissances et des compétences culinaires.

M. Richard Lehoux: Merci.

Dans ce contexte, pourriez-vous nous faire une recommandation pour agrandir le rayonnement de la Tablee des chefs à l'extérieur de la province en lien avec les autres chefs, mais aussi avec les connaissances culinaires des jeunes?

Le président: Il vous reste 20 secondes, monsieur Archambault.

M. Jean-François Archambault: La ministre Bibeau et la ministre Gould travaillent présentement à un plan d'alimentation scolaire universel dans lequel s'intégrerait la littératie alimentaire, donc l'éducation culinaire. Les avancées devraient être accélérées et communiquées par le gouvernement.

Nous y travaillons très fort. La discussion est transparente, mais j'aimerais qu'il y ait des décisions pour permettre à des organisations comme la nôtre, et comme toutes celles qui sont impliquées dans l'alimentation scolaire d'un bout à l'autre du Canada, de bénéficier d'un programme d'alimentation universel pour assurer la sécurité alimentaire des enfants dans les écoles et développer l'éducation culinaire des jeunes partout au Canada.

• (1730)

Le président: Je remercie MM. Archambault et Lehoux.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Louis, qui va partager son temps de parole avec Mme Taylor Roy.

[Traduction]

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également tous les témoins.

Comme vous l'avez dit, je vais partager mon temps de parole avec Mme Taylor Roy.

Mes questions s'adressent à M. Léveillé.

Vous avez parlé dès le départ de la gestion de l'offre et vous avez expliqué dans quelle mesure elle offre une protection contre les fluctuations des prix et assure la prévisibilité. Vous avez également parlé de la salubrité, de l'abordabilité et de la production locale.

Vous avez mentionné aussi que Nutri compte sept unités d'affaires qui se chargent de la classification et de la transformation des œufs. L'une d'elles se trouve à quelques minutes de chez moi. Je crois que vous êtes la société mère de Ontario Pride Eggs, située à Kitchener, où j'habite. Ses installations servent à nettoyer, à classer et à emballer les œufs des producteurs locaux.

En rapport avec notre étude sur l'inflation du prix des aliments, vous avez expliqué durant votre exposé comment les prix sont fixés. La fixation des prix repose sur trois composantes. La première est le prix du producteur agricole déterminé par la gestion de l'offre, qui est moins susceptible de fluctuer. Il y a aussi les coûts opérationnels et le prix de vente fixé par le détaillant selon sa marge souhaitée.

J'aimerais me concentrer sur les coûts opérationnels. Compte tenu du fait que vos sept unités d'affaires sont situées près des producteurs et des clients, pouvez-vous expliquer comment cela vous aide à maîtriser les coûts?

[Français]

M. Sébastien Léveillé: Je vous remercie de votre question.

Effectivement, vous avez raison. Le fait d'avoir des emplacements situés près des fermes canadiennes nous aide à avoir de la proximité. Nous avons été soumis aux mêmes règles que le reste de l'économie concernant l'inflation, mais le fait d'avoir des producteurs locaux partout au Canada nous aide grandement à ne pas être trop éloignés de nos fermes. D'ailleurs, être capable de produire là où se trouvent les marchés partout au pays est l'une des forces de la gestion de l'offre du Canada.

[Traduction]

M. Tim Louis: Merci.

Nous avons aussi parlé de votre relation avec les producteurs. Vous avez une excellente relation — et je peux en témoigner — avec les producteurs locaux, dont la plupart sont des actionnaires de la société.

Nous avons entendu des histoires d'horreur à propos de telles relations. Pouvez-vous nous parler de la relation que vous entretenez avec les producteurs, qui sont aussi des actionnaires?

[Français]

M. Sébastien Léveillé: L'histoire du Groupe Nutri est assez exceptionnelle. À un moment donné de leur histoire, les producteurs d'œufs ont décidé de se doter d'une structure économique pour apporter leur produit aux assiettes des consommateurs. Le rôle du Groupe Nutri est de regrouper l'offre de ces producteurs, qui ont eux-mêmes décidé de créer cette entité, d'innover, de valoriser les œufs et de les amener le mieux possible dans l'assiette du consommateur. C'est vraiment l'histoire de ces entrepreneurs agricoles chevronnés canadiens qui ont bâti cette entreprise.

M. Tim Louis: Merci beaucoup.

[Traduction]

Mme Leah Taylor Roy: Merci.

Je remercie tous les témoins pour leur participation.

Mes questions s'adressent aux représentants du Centre pour la défense de l'intérêt public. Puisque vous êtes dans la salle, madame Hill, vous pourriez répondre.

Votre principale recommandation relative à l'augmentation du prix des aliments consiste à accroître ou à maintenir les mesures de soutien destinées aux personnes les plus vulnérables. Je suis d'accord avec vous à cet égard — et notre gouvernement, grâce au remboursement de la TPS et à bien d'autres mesures de soutien qu'il a mises en place depuis 2015, cible les personnes qui ont le plus besoin de telles mesures —, mais j'ai remarqué que vous ne formulez aucune recommandation précise pour lutter contre la hausse du panier d'épicerie. Avez-vous des suggestions visant à réduire le prix du panier d'épicerie?

Mme Amy Hill: Oui, bien sûr. Merci pour votre excellente question.

Comme le Comité l'a entendu dire, de nombreux facteurs différents contribuent à l'inflation tout au long de la chaîne d'approvisionnement et ont pour résultat les prix de détail que nous observons. Nous avons décidé de concentrer nos recommandations sur le volet demande, car notre groupe d'intérêt, ce sont les consommateurs.

Nous voulons souligner que la Loi sur la concurrence a un rôle très important à jouer en ce qui a trait aux prix de détail que nous observons. Nous espérons que des modifications seront apportées à cette loi pour renforcer son application au sein de l'industrie.

Mme Leah Taylor Roy: Merci.

Monsieur Lawford, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. John Lawford: Oui. Il y a eu de nombreuses fusions dans le secteur de l'alimentation au détail au fil des ans. Nous en faisons les frais actuellement, car les détaillants peuvent hausser les prix d'une manière plus générale et rapide que s'il y avait davantage de concurrents.

C'est ce qu'il faut retenir fondamentalement.

• (1735)

Mme Leah Taylor Roy: Merci.

Pensez-vous que s'il y avait davantage de producteurs locaux et d'agriculture durable locale, cela permettrait de résoudre certains des problèmes?

M. John Lawford: Oui. Cela exercerait de la pression sur les géants en ce qui a trait aux prix et permettrait d'offrir une plus grande variété aux consommateurs et de soutenir les entreprises locales, ce qui favoriserait les économies locales.

Madame Hill, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Amy Hill: J'ajouterais une chose. Il semble que les coûts du transport ont été un enjeu très important pour l'industrie au cours de cette période d'inflation. De toute évidence, plus les aliments sont produits localement, moins les coûts de transport sont élevés. On peut espérer que cela aiderait.

Mme Leah Taylor Roy: Excellent. Merci.

En ce qui a trait aux coûts du transport, au coût de l'essence, nous avons souvent entendu dire que l'inflation du prix des aliments est causée par la tarification de la pollution. Le prix sur la pollution n'a pas augmenté entre avril 2022 et avril 2023, et pourtant, si je ne m'abuse, c'est durant cette période que l'inflation du prix des aliments a été la plus élevée.

Croyez-vous que d'autres facteurs ont contribué à l'inflation du prix des aliments durant cette période?

M. John Lawford: C'est une question assez difficile. D'instinct, je dirais que c'est parce que les détaillants en alimentation ont voulu augmenter leurs profits, plutôt qu'en raison de la hausse du coût de l'essence.

Madame Hill, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Amy Hill: J'ajouterais seulement que nous sommes en faveur de la taxe sur le carbone, mais nous reconnaissons que le coût de l'essence a sans doute augmenté pour l'industrie.

Mme Leah Taylor Roy: Je vous remercie beaucoup. Je pense que mon temps est écoulé.

Le président: Oui, en effet.

Merci, madame Taylor Roy, madame Hill et monsieur Lawford.

[Français]

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez la parole pour six minutes.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je salue l'ensemble des témoins et les remercie encore une fois.

Mon chauvinisme maskoutain me pousse à poser des questions d'abord au représentant du Groupe Nutri, qui se trouve en plein cœur de ma circonscription. Cela nous fait plaisir de vous voir. Nous nous sentons un peu chez nous, ici.

Vous achetez des œufs et vous les distribuez dans les épiceries. On sait qu'il y a des augmentations de prix, mais quels sont les types d'augmentations et où se situent-elles, par rapport à vous, dans votre réalité?

M. Sébastien Léveillé: Je vous remercie de votre question.

Ces augmentations touchent plusieurs aspects. J'ai entendu parler précédemment des coûts liés au transport, par exemple.

Je vais vous parler de la réalité de la main-d'œuvre. Les pénuries de main-d'œuvre sont souvent liées au fait que nos usines doivent avoir un taux d'efficacité très élevé et doivent donc fonctionner à plein régime. Lorsqu'il y a un manque de main-d'œuvre, bien entendu, les usines sont littéralement au ralenti. On doit donc recourir au Programme des travailleurs étrangers temporaires ou, du moins, à des programmes de recrutement particuliers. Cela a donc été un autre facteur très important de la hausse des prix.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Justement, puisqu'on parle d'usines, les installations sont-elles à jour sur le plan de l'automatisation? Faudrait-il un petit coup de pouce de plus de la part de l'État?

M. Sébastien Léveillé: Nous sommes toujours très heureux de recevoir un coup de pouce de l'État, bien entendu.

Les usines ont effectivement bénéficié de programmes de soutien à l'automatisation partout au Canada. Cela faisait partie des programmes visant à compenser le manque de main-d'œuvre. C'est certain qu'il y a une limite à ce que nous pouvons faire en ce qui a trait au coût du capital, mais cela faisait effectivement partie de la solution. Toute aide est la bienvenue et est utilisée par l'industrie, comme vous pouvez le voir.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Il y a donc quelque chose à faire de ce côté-là, autrement dit. Une mise à jour s'imposerait, dans le contexte. Cela aurait une incidence sur ce dont nous parlons aujourd'hui.

M. Sébastien Léveillé: C'est certain qu'en améliorant le plan d'automatisation, on atténue les effets du manque de main-d'œuvre.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: C'est merveilleux.

Tout à l'heure, en parlant des coûts, vous avez parlé de la grippe aviaire. Nous savons que c'est un problème, mais qu'en est-il de l'emballage?

M. Sébastien Léveillé: Dans le cas de la grippe aviaire, la difficulté se trouvait plutôt du côté de la biosécurité des fermes. Les mesures requises ont été appliquées très efficacement, d'ailleurs. Il faut dire que le Canada est bien équipé pour ça.

Pour ce qui est de l'inflation, effectivement, nous avons été touchés par l'augmentation du coût des emballages, du carton, de la pellicule qui recouvre nos emballages, ainsi que de la pâte à papier qui compose nos emballages. C'est sûr que cela fait partie de l'inflation.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Quelque chose peut-il être fait pour les emballages?

M. Sébastien Léveillé: C'est une bonne question.

Il faudrait la poser à ceux qui les produisent. Nous tentons d'établir le plus de concurrence possible entre nos fournisseurs, mais nous ne sommes pas des experts dans la production d'emballages.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Bien sûr.

Malgré tout, le prix des œufs demeure relativement stable. Nous avons parlé un peu de la gestion de l'offre, qui est un bon système pour cela. Absorbent-vous des coûts pour que les consommateurs puissent acheter les œufs à un bas prix?

• (1740)

M. Sébastien Léveillé: J'ai envie de vous dire que, comme dans plusieurs industries, étant donné l'inflation rapide des 12 derniers mois, il est évident que des entreprises comme Groupe Nutri ont absorbé des coûts. C'est sûr. Cela a été tellement rapide qu'il était impossible de réagir et d'augmenter les prix aussi rapidement.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: C'est parfait.

Je vous remercie.

Je poserai maintenant ma question aux représentants du Centre pour la défense de l'intérêt public, M. Lawford et Mme Hill.

Nous sommes bien heureux du fait que vous avez appuyé, dans le cadre de votre témoignage, l'idée de mon collègue M. Yves Perron, que je remplace aujourd'hui.

J'ai envie de vous répéter une question que j'ai posée aussi au cours de la première heure de cette réunion. Nous savons que plus de concurrence et moins de monopoles mènent à de meilleurs prix. C'est une règle universelle.

Lors du témoignage au Comité de représentants du Bureau de la concurrence, ceux-ci ont fait part d'un manque de pouvoirs du Bureau pour avoir accès à certaines données des entreprises de détail. Recommanderiez-vous qu'on donne plus de pouvoirs au Bureau?

Au cours de la première heure, j'ai posé cette question au Conseil des consommateurs du Canada, qui proposait carrément la création d'un autre office, soit un office de la protection du consommateur. Nous en avons un au Québec et je vous avoue que j'étais surpris d'apprendre qu'il n'en avait pas au fédéral. Le prôneriez-vous également?

Madame Hill et monsieur Lawford, l'une ou l'autre peut répondre à ma question.

M. John Lawford: Je vous remercie de votre question.

Je vais répondre.

Pour ce qui est de donner des pouvoirs au Bureau de la concurrence, nous avons déjà fait des recommandations à cet effet pendant l'étude, en mars. En effet, le Bureau n'a pas le pouvoir d'accéder directement aux données des fournisseurs, ce qui pourrait l'aider dans son travail.

Quant à la création d'un office de la protection du consommateur, ce n'est pas une solution que nous envisagions, parce qu'elle entraînerait des difficultés et qu'il existe déjà quelques agences représentant les consommateurs dans certains domaines. Toutefois, si la création d'un office est nécessaire, il faudra consulter les groupes comme les nôtres avant de le faire.

C'est ma réponse.

Le président: Merci beaucoup, messieurs Lawford et Savard-Tremblay.

[Traduction]

Chers collègues, la sonnerie a commencé à retentir, mais comme je l'ai expliqué, je vais prolonger la réunion de seulement 10 minutes. Tout le monde aura le temps de se rendre à la Chambre.

Monsieur Davies, la parole est à vous, si nous obtenons le consentement unanime pour continuer. Notre comité est très coopératif.

Des députés: D'accord.

Le président: Je ne vois pas d'opposition.

Monsieur Davies, allez-y.

M. Don Davies: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins pour leur présence.

Monsieur Lawford et madame Hill, je vais m'adresser à vous en premier. Dans un mémoire qu'il a présenté récemment dans le cadre de l'étude de marché sur le secteur de l'épicerie de détail du Bureau de la concurrence, le Centre pour la défense de l'intérêt public souligne les effets négatifs que les clauses restrictives peuvent avoir sur la concurrence dans le secteur. Je pense que vous avez abordé ce sujet durant votre exposé.

Comme l'a expliqué M. Anthony Durocher, commissaire adjoint à la Direction générale de la promotion de la concurrence du Bureau de la concurrence, les supermarchés insèrent parfois ces clauses dans les contrats de location immobilière afin d'empêcher d'autres détaillants alimentaires d'utiliser le même emplacement de magasin à l'avenir.

Pouvez-vous nous expliquer quel est l'effet des clauses restrictives sur la concurrence dans le secteur de la vente au détail des aliments et nous dire ce que nous devrions faire à cet égard, selon vous?

M. John Lawford: Mme Hill est notre experte en la matière, alors, je vais la laisser répondre à la question.

Mme Amy Hill: Merci, monsieur Lawford.

Je pense que vous avez très bien décrit les clauses restrictives. Elles font partie des outils du droit privé, et elles sont assez diffi-

ciles à repérer. Comme vous l'avez fait remarquer, on y a eu recours en Alberta et en Nouvelle-Écosse.

Nous avons invité le Bureau de la concurrence à se pencher sur la façon dont il peut utiliser ses pouvoirs dans le contexte de la concurrence pour s'attaquer à l'utilisation des ces clauses restrictives. Comme les clauses restrictives concernent l'immobilier, qui relève de la compétence des provinces, cela pose un problème.

Nous l'avons invité à envisager comment il peut utiliser ses pouvoirs en matière de concurrence pour lutter contre l'utilisation des clauses restrictives, car, au bout du compte, elles ont une incidence sur la concurrence en empêchant les épiciers de s'installer dans un emplacement. Elles constituent, en fin de compte, un obstacle à l'arrivée de nouveaux épiciers ou à l'entrée dans un marché d'épiciers existants.

● (1745)

M. Don Davies: Diriez-vous, madame Hill, que de telles clauses restrictives sont, du moins à première vue, contraires à la Loi sur la concurrence? Pourrions-nous faire valoir cet argument?

Mme Amy Hill: Oui, c'est un argument que nous pourrions faire valoir.

M. Don Davies: Merci.

J'ai une question plus générale, peut-être même philosophique, à vous poser à tous les deux.

J'ai consulté votre site Web. J'y ai lu que votre organisme s'emploie à défendre les intérêts des consommateurs dans des industries réglementées, telles que les télécommunications, l'énergie, les services financiers, la protection de la vie privée et les transports.

Je n'y ai pas vu l'alimentation. L'alimentation me paraît aussi essentielle que l'énergie. Est-ce que le secteur de l'alimentation devrait être réglementé plus rigoureusement au pays, selon vous?

M. John Lawford: Je peux répondre à cette question. Je dirais qu'il y a en effet un certain nombre de secteurs au Canada qui ne sont pas réglementés. Le secteur des épicerie et de l'alimentation en est un.

Par exemple, en ce qui a trait au code de déontologie, que nous appuyons en principe, comme nous l'avons dit, aucun groupe de consommateurs, même le nôtre, n'est présent à la table avec les épiciers et les fournisseurs. Dans ce genre de situation, il y a toujours un risque de nuire aux intérêts des consommateurs.

La mise en place d'un organisme de réglementation et d'une réglementation permet aux consommateurs d'avoir leur mot à dire. Nous sommes en faveur de la mise en œuvre d'une réglementation ou d'un organisme de réglementation dans ce secteur.

M. Don Davies: Merci.

Monsieur Léveillé, diriez-vous que la gestion de l'offre a assez bien contribué à réglementer les prix tout en stabilisant la production dans votre secteur?

[Français]

M. Sébastien Léveillé: Absolument, sans aucun doute, je suis du même avis, compte tenu de la situation de la dernière année. L'Amérique du Nord a été frappée par l'influenza aviaire, aux États-Unis notamment, et le secteur de la gestion de l'offre au Canada a été extrêmement robuste, ce qui a permis de maintenir des prix tout à fait raisonnables pour les consommateurs.

[Traduction]

M. Don Davies: Merci.

Nous savons que les trois piliers de la gestion de l'offre sont la planification de la production, les prix à la production et le contrôle des importations. Ce sont les trois grands piliers. À ma connaissance, il y a trois principales denrées qui sont assujetties à la gestion de l'offre au Canada, à savoir les œufs, le lait et le poulet et la dinde, qu'on appelle aussi la volaille.

Selon vous, est-ce que ce modèle qui fonctionne très bien, qui fournit aux Canadiens des produits de qualité, qui favorise une production stable pour les producteurs et qui assure des prix équitables pour les consommateurs et les producteurs devrait être étendu à d'autres produits alimentaires au Canada?

[Français]

M. Sébastien Léveillé: C'est une excellente question.

Je crois que cela demanderait une très longue réponse, parce que l'ensemble des productions canadiennes vivent des réalités très différentes.

[Traduction]

M. Don Davies: Il me reste environ trois minutes.

[Français]

M. Sébastien Léveillé: Mon expertise se situe dans la production des œufs. Par contre, je crois que le Canada a une responsabilité à l'égard de l'alimentation internationale. Il y a certainement des difficultés considérant les piliers de la gestion de l'offre.

Pour ce qui est de la question de la production d'œufs, dont nous parlons aujourd'hui, la gestion de l'offre est extrêmement bénéfique à notre population, sans aucun doute.

[Traduction]

M. Don Davies: Je sais que vous avez beaucoup de choses à dire à ce sujet et qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps. Je me demande... Il est illogique de penser que la gestion de l'offre fonctionne bien pour ces produits seulement. Nous sommes aux prises au Canada avec une crise liée aux aliments et à bien d'autres produits. Je me demande quels autres produits pourraient être assujettis à la gestion de l'offre, à votre avis. Est-ce que vous avez déjà réfléchi à cela, ou...

[Français]

Le président: Veuillez répondre en 30 secondes, s'il vous plaît.

M. Sébastien Léveillé: C'est difficile pour moi de répondre à votre question sur cet aspect, parce que chaque secteur agroalimentaire a ses difficultés, ses réalités économiques et ses avantages stratégiques sur la scène internationale. Il y a un écosystème économique pour chaque secteur de production et certains secteurs de production ont besoin des exportations. C'est donc difficile pour moi de vous donner une réponse à ce sujet.

Par contre, je peux vous dire que les produits que vous avez mentionnés, soit le lait, les œufs, la viande, le poulet et la dinde, représentent des avantages positifs pour les Canadiens, parce que nous contrôlons effectivement notre production, nos importations et nos prix.

M. Don Davies: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Chers collègues, avant que vous ne quittiez votre siège, j'ai quelques mots à dire rapidement.

Premièrement, j'ai deux questions à poser aux représentants de l'organisme d'intérêt public, à savoir le Centre pour la défense de l'intérêt public. Nous n'avons pas le temps d'écouter vos réponses, mais je vous saurais gré de nous les faire parvenir par écrit. Le Conseil des consommateurs du Canada, qui faisait partie du premier groupe de témoins, a proposé la création d'un organisme de défense des intérêts des consommateurs du secteur de l'alimentation. J'aimerais obtenir votre opinion quant à savoir s'il s'agit ou non d'une bonne idée. Je sais que vous défendez déjà les intérêts des consommateurs, mais comme M. Davies l'a fait remarquer, vous ne le faites peut-être pas précisément dans le secteur de l'alimentation.

Monsieur Lawford, vous venez de parler de l'idée de créer un organisme de réglementation. J'aimerais savoir si, selon vous, cela relève de la compétence du gouvernement fédéral ou, puisqu'il est question des points de vente, si cela relève plutôt de la compétence des provinces.

Ce serait fantastique si vous pouviez répondre à ces questions par écrit.

Chers collègues, je vous remercie d'avoir accepté de commencer la réunion plus tôt.

Je remercie encore une fois les témoins: M. Léveillé, Mme Hill, M. Lawford et M. Archambault.

J'ai deux autres choses à dire rapidement. Mme Koch, du Global Institute for Food Security, n'a pas été en mesure de comparaître. Elle n'a pas pu être présente pour une raison personnelle ou à cause d'un problème technique — je ne sais trop. Je demande votre consentement unanime pour que ses notes d'allocation soient annexées aux témoignages, de sorte qu'elles puissent être prises en considération. Je crois que c'est raisonnable.

Des députés: D'accord.

[Voir l'annexe — Notes d'allocation d'Alanna Koch]

Le président: La dernière chose concerne les échéances. Nous travaillons à la préparation de notre étude sur les mesures de préparation en matière de biosécurité animale, proposée par M. Lehoux. Nous voulions fixer une échéance pour aujourd'hui. Comme cela n'a pas été fait, je vous demanderais de faire parvenir à la greffière vos listes de témoins d'ici ce soir, ou demain matin au plus tard. Je suis désolé du manque de communication claire à cet égard.

Nous travaillons également sur notre étude sur l'inflation du prix des aliments. Nous venons d'entendre nos derniers témoins. Cependant, nos analystes travaillent fort de leur côté. L'objectif est d'obtenir vos recommandations cette semaine, alors, veuillez les faire parvenir aux analystes. Merci.

Chers collègues, il vous reste 19 minutes pour vous rendre à la Chambre. Merci.

La séance est levée.

Propos tenus d'Alanna Koch

Propos tenus d'Alanna Koch

/Content/HOC/Committee/441/AGRI/Evidence/EV12345637/
AGRI57/Fre/Propos tenus d'Alanna Koch.pdf

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>